

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/05/2026 - 3220 - 2016 B 00376 - 819 292 509 - TILINVEST

Bilan Actif

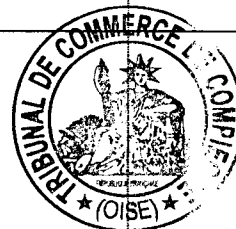
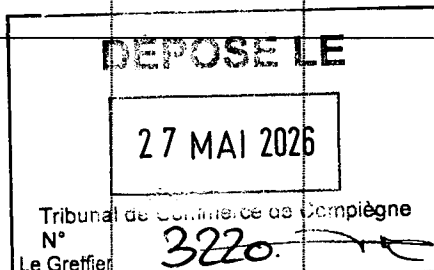
TILINVEST SAS

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 06/05/26

Devise d'édition EURO

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	583	4	579	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	583	4	579	
Immobilisations financières				
Participations	22 500		22 500	22 500
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	3 080 738	189 487	2 891 251	2 824 683
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	3 103 238	189 487	2 913 751	2 847 183
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III) :	3 103 822	189 491	2 914 331	2 847 183
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	318 889		318 889	509 396
Charges constatées d'avance	100		100	200
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	318 988		318 988	509 596
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	169 030		169 030	150 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 096		1 096	376 538
TOTAL valeurs mobilières de placement :	170 126		170 126	526 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV) :	489 114		489 114	1 036 134
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	3 592 936	189 491	3 403 445	3 883 317



Bilan Passif

TILINVEST SAS

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 06/05/26

Devise d'édition EURO

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital dont versé 17 625	17 625	17 625
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 143 926	3 143 926
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	17 919	248 908
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(58 051)	(230 989)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 121 519	3 179 570
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques		254 511
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		254 511
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)	52 680	
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 203	385 646
Dettes fiscales et sociales	44	63 590
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III) (1)	281 926	449 236
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	3 403 445	3 883 317

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

"TILINVEST"

Société par actions simplifiée au capital de 17 625 euros

Siège social : CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre

RCS COMPIEGNE 819 292 509

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 19 mai 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à quatorze heures, au siège social de la société,

Monsieur Olivier TILMANT, associé unique de la SAS TILINVEST,

Associé Unique et Président de la société TILINVEST (ci-après "**la Société**"), société par actions simplifiée au capital de 17 625 euros, divisé en 3 525 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé à CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 819 292 509,

après avoir déclaré et constaté :

qu'en sa qualité de Président de la Société, Monsieur Olivier TILMANT, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ;

a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- présentation du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- affectation du résultat de cet exercice ;
- mention des conventions visées par les dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce ;
- quitus à donner au Président de la société pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels de cet exercice, lesdits comptes se soldant par un déficit de 58 051.46 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise des informations relatives aux dépenses somptuaires non déductibles fiscalement au titre de l'article 39.4 du code général des impôts figurant dans le rapport de gestion,

- (i) prend acte de l'absence de dépenses et charges somptuaires non déductibles au cours de l'exercice écoulé, et
- (ii) prend acte de l'absence d'amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles (art. 39-4 du Code Général des Impôts), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prenant acte de la réalisation d'un déficit de 58 051.46 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- par imputation sur le poste « autres réserves » pour 17 918.91€,
- le solde, soit 40 132.55 € au compte de report à nouveau débiteur.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte que pour les trois derniers exercices sociaux, il n'a été distribué aucun dividende.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, prend acte dans le cadre des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, al 4, prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique donne au Président de la Société, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

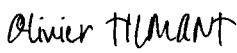
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

*
* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique, Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Le Président
Olivier TILMANT

Signé par :

97AACC175B3A458...
